



ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX

ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE 2011

Service Environnement et Développement Durable

SOMMAIRE RAPPORT ASSAINISSEMENT

PARTIE 1

NOTE LIMINAIRE SUR LES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

I. Présentation des compétences communales	5
I.1. Compétence assainissement collectif	5
I.2. Compétence eau potable	6
II. Le prix du service	6
II.1. Les composantes du prix total de l'eau	6
II.1.1. Parts revenant à l'exploitant	6
II.1.2. Parts revenant à la commune	7
II.1.3. Parts revenant aux organismes extérieurs	7
II.2. L'évolution de la facture moyenne	8
II.3. Facture standard de 120 m ³	9

PARTIE 2

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Préambule	11
I. Synthèse de l'année 2011	13
I.1. Les chiffres clés	13
I.2. Les indicateurs de performance	14
I.3. Les faits marquants de l'année	15
II. Indicateurs techniques	16
II.1. Les usagers	16
II.1.1. Bilan usagers	16
II.1.2. Les indicateurs usagers	17

II.2. La collecte et le transport des effluents	17
II.2.1. Le réseau de collecte	17
II.2.2. L'exploitation du réseau	17
II.2.3. Pluviométrie	18
II.2.4. Les indicateurs liés au réseau de collecte	18
II.3. Suivi des rejets directs	20
II.4. L'épuration des effluents	21
II.4.1. Caractéristiques de la station d'épuration	
II.4.2. Charges entrantes et rendements épuratoires	22
II.4.3. Rejets de la station d'épuration	24
II.4.4. Sous produits	26
III. Indicateurs financiers	28
III.1. Tarification et facturation	28
III.1.1. Collecte et traitement des eaux usées	28
III.1.2. Branchement et Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)	29
III.2. Réalisations budgétaires 2011	29
III.2.1. Section de fonctionnement	29
III.2.2. Section d'investissement	31
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2012	33
III.4. L'état de la dette	33
Annexes	35

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence de l'eau

PARTIE 1

NOTE LIMINAIRE



SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Commune de Moissac pour ses compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Conformément à l'article L2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente un rapport annuel à son Conseil Municipal. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels des services de l'eau potable et d'assainissement sont définis par voie réglementaire.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 complété par un arrêté du même jour a modifié le contenu du rapport. Ces deux textes introduisent de nouveaux indicateurs de performance dont certains permettent d'évaluer les services dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

Afin de répondre à une demande sociale de transparence sur la gestion des services publics, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), s'est vu confier par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA), la mise en place d'un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Cet outil internet joue un rôle d'évaluation de la performance des services publics à destinations des usagers et des collectivités.

Il est alimenté par les données issues des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) qui sont réalisés annuellement par chacune des collectivités organisatrices des services et obligatoires depuis 1995.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 précise les modalités pratiques de mise en œuvre et d'interprétation des nouveaux indicateurs du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une méthode permettant de déterminer un degré de fiabilité.

I. PRESENTATION DES COMPETENCES COMMUNALES

I.1. Compétence assainissement collectif

La commune de Moissac exploite le service public de l'assainissement collectif en régie sur l'ensemble de son territoire et selon le zonage d'assainissement approuvé le 23 avril 2009 par le conseil municipal.

La collectivité assure les missions suivantes :

- Définition de la politique d'assainissement
- Collecte et transport des eaux usées : Réalisation des réseaux et des stations de relevage, entretien et amélioration des réseaux et des ouvrages, élimination des eaux parasites
- Traitement des eaux usées : Exploitation de la station d'épuration
- Avis technique dans le cadre de l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol
- Contrôle du bon raccordement

Remarque :

Le service d'Assainissement Non Collectif n'est pas une compétence communale, il est géré par communauté de communes Castelsarrasin-Moissac.

I.2. Compétence eau potable

Le service de production, de transport et de distribution de l'eau potable est, sur la quasi-totalité du territoire communal, délégué par contrat d'affermage à la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone (devenu Véolia Eau). Ce contrat a débuté le 1^{er} janvier 2004 et prend fin le 31 décembre 2015.

La collectivité assure les missions suivantes :

- Définition de la politique de l'eau sur son territoire
- Production et distribution de l'eau potable
- Protection des ressources et sécurisation de l'alimentation
- Contrôle du délégataire

Remarque :

Une partie du territoire communal (environ 241 habitants) est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence Moissac Puymérol. Le service de l'eau potable sur cette portion n'est donc pas une compétence communale.

II. LE PRIX DU SERVICE

II.1. Les composantes du prix total de l'eau

La facturation unique est mise en place, ce qui permet le regroupement du prix de l'eau potable et de l'assainissement sur une même facture.

Deux factures par an sont adressées aux abonnés.

Le prix de l'eau comprend plusieurs parts perçues par différents intervenants participant au cycle de l'eau.

II.1.1. Parts revenant à l'exploitant

Le montant perçu par l'exploitant se décompose en :

- Une part fixe payable semestriellement (abonnement)
- Une part variable assise sur les volumes consommés

Ce montant correspond au coût d'exploitation du service (coût du traitement de l'eau, de l'électricité, du service commercial,...).

Ces deux parts sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la commune de Moissac. Les tarifs de base sont réactualisés par application d'une formule de révision des prix prévue au contrat.

II.1.2. Parts revenant à la commune

Redevance communale eau potable :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal de Moissac. Elle est destinée à financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau (travaux dans les réservoirs, extension ou renouvellement du réseau de canalisation, création de nouveaux ouvrages).

Pour l'année 2011, le tarif a été fixé par la délibération n°12 du 23 décembre 2010.

Redevance communale assainissement :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal de Moissac et est destinée à financer l'exploitation et les investissements du service.

Le montant facturé est calculé en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Pour l'année 2011, le tarif a été fixé par la délibération n°7 du 10 décembre 2009.

II.1.3. Parts revenant aux organismes extérieurs

Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

L'agence de l'eau a pour objectif de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau sont les suivantes :

- La redevance pour « lutte contre la pollution » de l'eau ; elle est assise sur le volume d'eau facturé à l'abonné,
- La redevance pour « préservation des ressources en eau » ; elle s'applique à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau, elle est calculée sur le volume d'eau prélevé,
- La redevance « modernisation des réseaux de collecte » ; elle est payée par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public, elle est assise sur les volumes soumis à redevance d'assainissement.

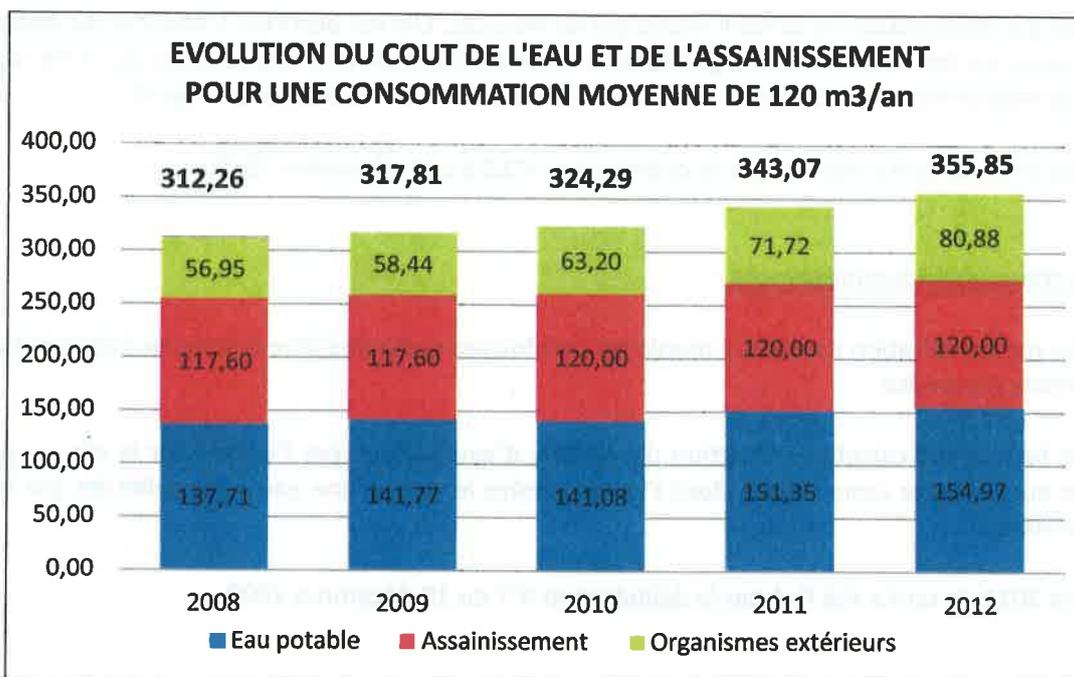
Basées sur l'application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, elles ont pour objectif de diminuer l'impact des activités humaines sur celui-ci.

Les taux et assiettes applicables sur le bassin Adour Garonne pour la période 2008-2012 ont été publiés

La TVA :

Le taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5.5 % s'applique à tous les éléments de la facture d'eau.

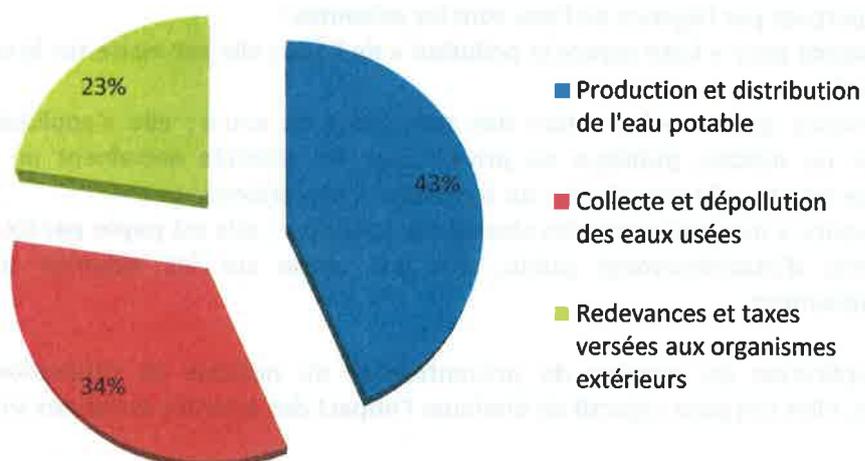
II.2. L'évolution de la facture moyenne



Ces tarifs sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année

L'augmentation globale sur ces 5 dernières années est de 13.96 % soit une moyenne de 2.79% par an.

La décomposition de la facture d'eau en pourcentage pour l'année 2011 est la suivante :



II.3. Facture standard de 120 m³

Facture Standard – Comparatif des prix en vigueur- référence au 01/01/2012 – comparé au 01/01/2011
Traité 115 - Commune de Moissac -
 Document établi le 27/01/2012, Commune : Moissac (82112), Profil : Particulier

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2011		01/01/1012		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			25,66		26,56	3,51%
Consommation						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0,6474	77,69	0,6701	80,41	3,51%
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,4	48,00	0,4000	48,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,06	7,20	0,07	8,40	16,67%
Total Distribution de l'eau			158,55		163,37	3,04%
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Consommation (part collectivité) (m3)	120	1,0000	120,00	1,0000	120,00	0,00%
Total Collecte et traitement des eaux usées			120,00		120,00	0,00%
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,255	30,6	0,2930	35,16	14,90%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0,196	23,52	0,2200	26,40	12,24%
Total Organismes publics			54,12		61,56	13,75%

TOTAL HT de la Facture	en Euro	332,67		344,93	3,69%
TOTAL TTC de la Facture	en Euro	343,07		355,85	3,73%
	<i>Soit en franc</i>	2249,95		2334,34	
Prix TTC du m3 hors abonnement	en Euro	2,63		2,73	3,80%

INFORMATIONS FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour la commune Moissac (82112)

Elle concerne les contrats suivants :

- Commune de Moissac - Eau

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

PARTIE 2

RAPPORT SUR



LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

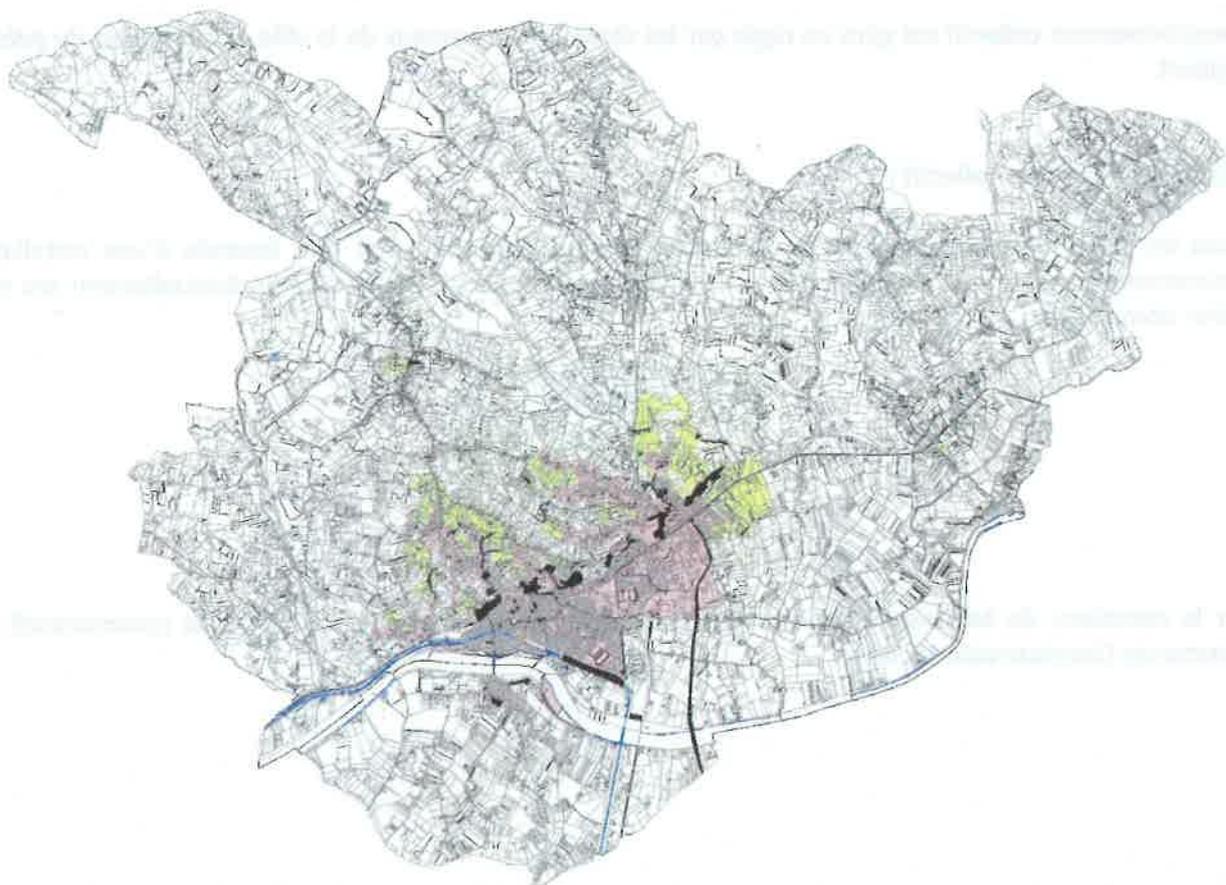
PREAMBULE

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Moissac a délimité les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce découpage est effectué en fonction de nombreux critères dont celui de la dispersion de l'habitat et de sa situation géographique.

Ce zonage d'assainissement permet d'assurer une épuration adaptée au rejet et au contexte local. Il concilie donc développement urbain et préservation de l'environnement.

Visualisation du zonage d'assainissement approuvé le 23 avril 2009 par le conseil municipal



Légende :

	Zone d'assainissement collectif existant		Zone d'assainissement collectif : extension future
	Zone d'assainissement non collectif		

Assainissement collectif :

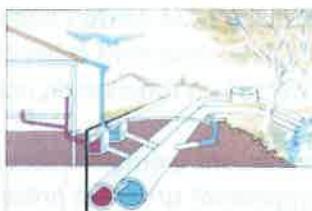
Dans les zones en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par un ensemble de canalisations puis acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Sur le territoire de Moissac, il existe deux types de réseaux : unitaire et collectif.

Réseau unitaire :



Réseau séparatif :



Il est constitué d'une seule canalisation qui collecte toutes les eaux usées et pluviales pour les acheminer vers la station d'épuration

Il est constitué de deux canalisations : l'une collecte les eaux pluviales et les rejette au milieu naturel, l'autre collecte les eaux usées et les achemine vers la station d'épuration

L'assainissement collectif est géré en régie par les services communaux de la ville et fait l'objet du présent rapport.

Assainissement non collectif :

Dans les zones en assainissement non collectif, chaque habitation doit être équipée d'une installation autonome dite aussi individuelle ou d'assainissement non collectif, pour traiter individuellement ses eaux usées domestiques.



Sur la commune de Moissac le service d'assainissement non collectif est géré par la communauté des communes Castelsarrasin-Moissac.

I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

I.1. Les chiffres clés

4 091 abonnés desservis au 31 décembre 2011,
représentant une hausse de 2.7% par rapport à 2010.

571 579 m³ d'eaux usées traités, soit une
diminution de 10.3% par rapport à l'année 2010.

5 835 mètres de canalisation
curés en préventif.

1 Station d'épuration de 12 000
équivalents-habitants gérée en régie
par le service

432 626 m³ d'eau assujettis à la
redevance assainissement, soit une augmentation
de 3 % par rapport à 2010.

621.50 tonnes
de boues brutes issues de la station
d'épuration, soit une baisse de 10.7%
par rapport à l'année 2010.

78.5 km de réseaux gérés en régie par le service
avec :

- 40.1 km de réseaux séparatifs
- 17 km de réseaux unitaires
- 21.4 km de réseaux pluviaux

Prix de l'assainissement : **1.22** €/m³

I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2010	2011
Caractéristiques techniques du service	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif		8230	8453
	-	Nombre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe		3 985	4 091
	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		2	2
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire	Km	17 686	16 972
	-	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées de type séparatif	km	40 580	40 048
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes de MS	114.82	105.97
Prix	D204.2	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€TTC/m3	143.52	146.40
Indicateurs de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98.1	98.5
	P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-	90	90
	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Information police de l'eau	Information police de l'eau
	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Information police de l'eau	Information police de l'eau
	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU		Information police de l'eau	Information police de l'eau
	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	100
	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	/1000 abonnés	0	0
	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	/100 km de réseau	35	23
	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	0
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		95%	88%
	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	-	40	70
	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		7.96	9.49
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de	%	0.42	0.53

		l'année précédente			
	P258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	oui
Actions de solidarité et de coopération	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0	0

I.3. Les faits marquants de l'année

Le réseau d'assainissement

Une mise à jour du fichier clients a été effectuée en novembre. Celle-ci a contribué à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Des mesures de cuivre ont été réalisées à divers endroits sur le réseau en septembre et octobre afin de tenter d'identifier une source de pollution. En effet, les taux de cuivre mesurés dans les boues fin août, début septembre étaient anormalement élevés par rapport aux valeurs habituelles. Malheureusement, ces investigations de terrain n'ont pas permis de trouver la provenance du cuivre.

Les postes de relèvement :

La télésurveillance du poste de relèvement du quartier Delbessous a été mise en place en avril.

Déversoir d'orage de St Martin :

La pompe de grande capacité du déversoir d'orage de St Martin a été restaurée. Elle a été démontée en août puis remontée début décembre. Sa capacité est aujourd'hui de 2500 m³/h.

Un bilan du comptage mis en place sur les trois pompes a été réalisé en fin d'année. Après vérification des données, il s'avère que ce comptage n'est pas encore totalement fiable.

La station d'épuration :

Suite aux pannes des équipements en place, les changements et réparations suivants ont été effectués :

- Remplacement de l'agitateur du bassin d'anoxie en février
- Remplacement du motoréducteur du clarificateur en mai
- Réparation du tapis de la presse en août
- Changement de la chaîne d'entraînement de la presse et réparation des racleurs en décembre

Des taux de cuivre, dans les boues, produites supérieurs à la normale ont été mesurés durant le deuxième semestre et notamment fin août, début septembre. Cette pollution a engendré un certain nombre de dysfonctionnements comme :

- La chute de la production de boues et par conséquent l'élévation du taux de boues dans les bassins
- Le stockage provisoire des boues produites en attendant les résultats d'analyse et évacuation pour traitement adapté de septembre à décembre
- La non-conformité de trois analyses d'autosurveillance du rejet au Tarn

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. Les usagers

II.1.1. Le bilan usagers

Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 4091 au 31 décembre 2011, ce qui représente environ 8453 habitants desservis.

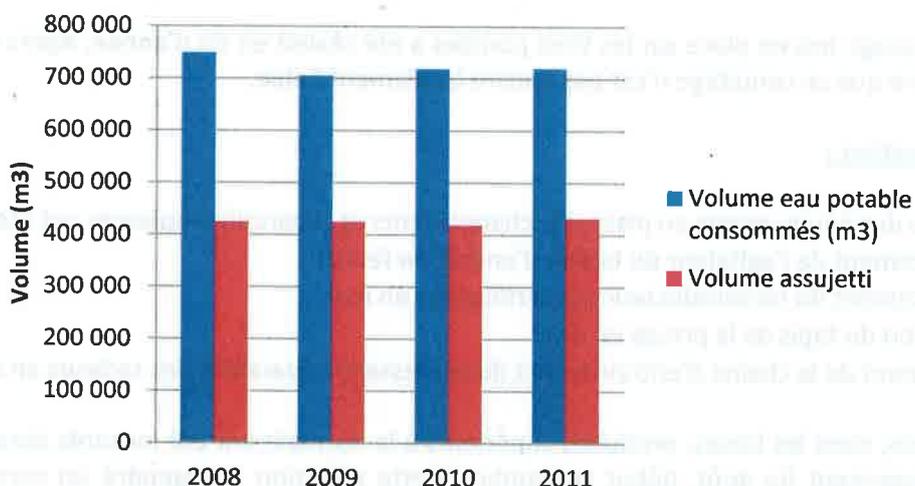
	2011
Nombre total d'abonnés	4091
Municipaux	64
Domestiques ou assimilés	4025
Autres que domestiques	2



Le nombre d'abonnés est en hausse de 2.7% par rapport à 2010. Cette augmentation est due en partie à des nouveaux branchements et en partie à la mise à jour du fichier clients, géré par le prestataire de l'eau potable qui réalise la facturation, effectué en novembre 2011.

Volumes assujettis

EVOLUTION DES VOLUMES ASSUJETTIS



Le volume assujetti à la redevance assainissement est en hausse de 3% par rapport à 2010. Cette augmentation est comparable à celle du nombre d'abonnés.

Il représente 60 % du volume d'eau consommé, soit 2 % de plus qu'en 2010.

II.1.2. Les indicateurs usagers

Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein de la commune. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2011.

Encaissement – Recouvrement

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2010	2011
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.43	0.53
Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	284	231
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0

Données fournies par le délégataire de l'eau potable en charge de la facturation

II.2. La collecte et le transport des effluents

II.2.1. Le réseau de collecte

	2008	2009	2010	2011
Longueur totale du réseau (m)	74 835	77 887	79 857	78 459
Réseau gravitaire (m)				
Unitaire	17 767	17 686	17 686	16 972
Eaux usées	33 745	35 908	37 379	36 909
Eaux pluviales	21 098	21 487	21 591	21 377
Réseau de refoulement (m)				
Eaux usées	2 225	2 806	3 201	3 201
Postes de relèvement	10	11	12	12
Déversoir d'orage	1	1	1	1

Les linéaires de réseaux ont été modifiés en 2011 du fait de la mise à jour de leur positionnement géographique sur le Système d'Information Géographique (SIG) communal.

II.2.2. L'exploitation du réseau

L'objectif est d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'évacuation des eaux usées et pluviales. Les missions principales sont les suivantes :

- Entretien des 3.8 km de réseaux visitables
- Gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables de la commune et des bouches avaloirs
- Gestion des installations de pompage et de régulation du bassin d'orage
- Inspections caméra des collecteurs non visitables
- Surveillance et télégestion des postes de relèvement

- Etablissement des autorisations de déversement dans le réseau d'assainissement des effluents non domestiques

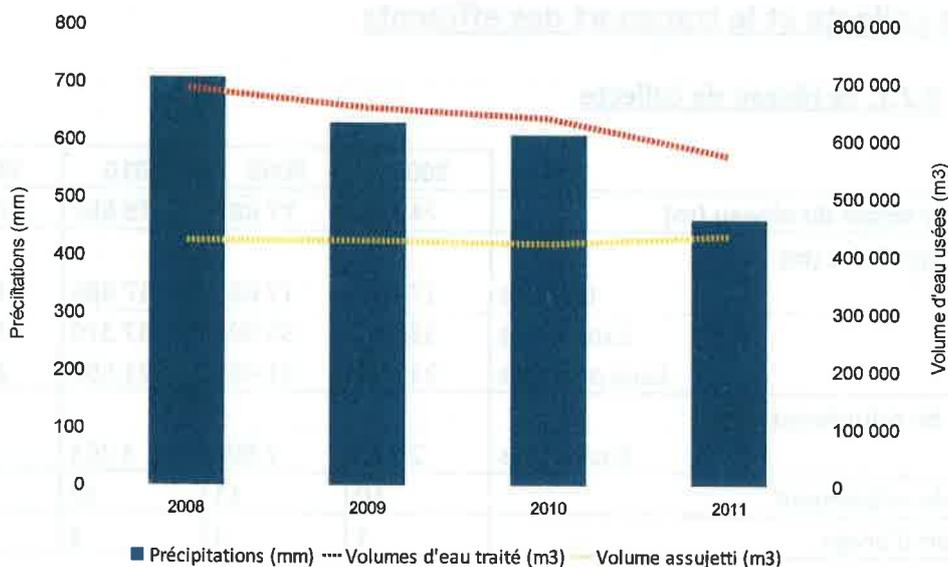
	2010	2011
Linéaire curé (m)	6 070	5 835
Linéaire du collecteur visitable nettoyé (m)	3 800	3 800
Nombre de passages caméra réalisés	3	2
Nombre de contrôles de branchements	18	70

Le fait le plus marquant est l'augmentation du nombre de contrôles de branchements. En effet, ce contrôle est devenu obligation lors de la vente des habitations.

II.2.3. Pluviométrie

Une partie du réseau étant unitaire, la pluviométrie fait l'objet d'un suivi journalier.

EVOLUTION ANNUELLE DES PRECIPITATIONS



La pluviométrie sur l'année 2011 a été faible, en effet une baisse de 24 % est notée par rapport à 2010. Celle-ci a entraîné la diminution de 10.3% du volume traité à la station d'épuration.

II.2.4. Les indicateurs liés au réseau de collecte

Taux de desserte du réseau

	2008	2009	2010	2011
Abonnés desservis	3927	3964	3985	4091
Nombre potentiel d'abonnés	4053	4062	4064	4154
Taux de desserte	96,9%	97,6%	98,1%	98,5%

Le taux de desserte du réseau est en constante augmentation depuis 2008.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice est calculé en fonction du barème défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	2010	2011
Plan du réseau de collecte	20	20
Un plan informatisé couvre la totalité du réseau. Il est mis à jour systématiquement dès réception des plans de récolement des travaux réalisés		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
Ces caractéristiques sont connues à plus de 90%		
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	10
L'altimétrie du réseau est connue à plus de 90%		
Localisation et description de tous les ouvrages annexes	10	10
La localisation des ouvrages annexes est réalisée sur le SIG		
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0
Les branchements ne sont dénombrés et reportés sur le SIG qu'en dehors du centre ville		
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	10
La commune a engagé la conception d'un plan pluriannuel d'auscultations préventives permettant d'identifier et prioriser les interventions sur le réseau		
Localisation et identification des interventions	10	10
Toutes interventions sur le réseau sont archivées.		
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
La commune a engagé la conception d'un plan pluriannuel de travaux. Ceux-ci sont budgétisés pour l'année suivante.		
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
Les travaux sont réalisés conformément au programme d'investissement		
Total sur 100	90	90

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

Est appelé point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'interventions requis (curage, lavage, mise en sécurité,...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions sur la partie privative des usagers dues à un défaut sur le réseau sur le réseau public sont à prendre en compte.

	2010	2011
Nombre de points noirs	28	18
Linéaire de réseau (km)	79,8	78,5
Taux de points noirs par 100 km de réseau	35	23

Le taux de points noirs par 100 km a diminué de 34 % par rapport à 2010

Taux de débordement d'effluents dans les locaux d'utilisateurs

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public, rapporté à 1000 habitants desservis.

Au cours de l'année 2011, aucune demande d'indemnité n'a été enregistrée. Ce taux est donc de 0 comme en 2010.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Aucun renouvellement de réseau n'a été réalisé sur les 5 dernières années, seules des réhabilitations ont été effectuées. Par conséquent, ce taux est de 0% comme en 2010.

II.3. Suivi des rejets directs

Conformément à la réglementation, le déversoir d'orage de St Martin situé juste avant la station d'épuration, fait l'objet de mesure des débits rejetés au Tarn par temps de pluie, déversements réalisés par pompage.

Cette mesure est effectuée par comptage du temps de fonctionnement de chacune des deux pompes en place et de leur capacité. Sur 2011, le volume déversé mesuré est de 121 614 m³.

Après vérification du même comptage installé sur la pompe envoyant les eaux usées à la station d'épuration avec les mesures réalisées par le débitmètre placé en entrée de station, il a été constaté la présence de comptages non réels. Par conséquent cette donnée comporte une marge d'incertitude importante.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		2010	2011
A. Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseau d'eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de poste de refoulement)	20	20
	Les points de déversements sont connus : le déversoir d'orage de St Martin		
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	0	0
	Non réalisé		

	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du rejet	20	20
	Des mesures de débit sont réalisées lors des déversements		
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007	0	30
	Il reste cependant à fiabiliser les mesures réalisées par les équipements mis en place		
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'épuration et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007	0	0
	Non réalisé		
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0	0
	Non réalisé		
B. Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatif	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0	0
	Non réalisé		
C. Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10
	Le déversoir d'orage de St Martin est situé juste avant la station d'épuration. Des équipements de mesure du débit et de la pollution sont en place. Il reste cependant à fiabiliser ces mesures. De plus, un suivi de la pluviométrie est réalisé à la station d'épuration		
	Total sur 120	40	70

Remarque : les parties B et C ne sont prises en compte que si 80 points sont obtenus pour la partie A

II.4. L'épuration des effluents

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- Les Matières En Suspension (MES) représentant la part non soluble directement décantable.
- La Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent assimiler (manger) les matières en solution.
- La Demande Chimique en Oxygène (DCO) : représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder chimiquement (dégrader) les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables.
- L'azote global ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenu dans les eaux usées (matières organiques, ammonium, nitrites et nitrates).
- Le phosphore total (Pt) représente toutes les formes de matières et de molécules renfermant du phosphore (matières organiques, polyphosphates,...)

II.4.1. Caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration de Moissac a été mise en service le 1^{er} mars 1978. Son dimensionnement initial défini dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet n°89-1882 du 28 septembre 1989, était de 15 000 équivalents-habitants (eh).

Lors du renouvellement de l'autorisation de rejet par l'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007, le dimensionnement de cette station d'épuration a été revu en fonction des travaux de mise aux normes réalisés par la société Degremont. Il a été fixé à 12 000 eh soit 720 kg/j de DBO et 1440 kg/j de DCO, le volume journalier admissible est de 3600 m³/j car une partie du réseau est unitaire.

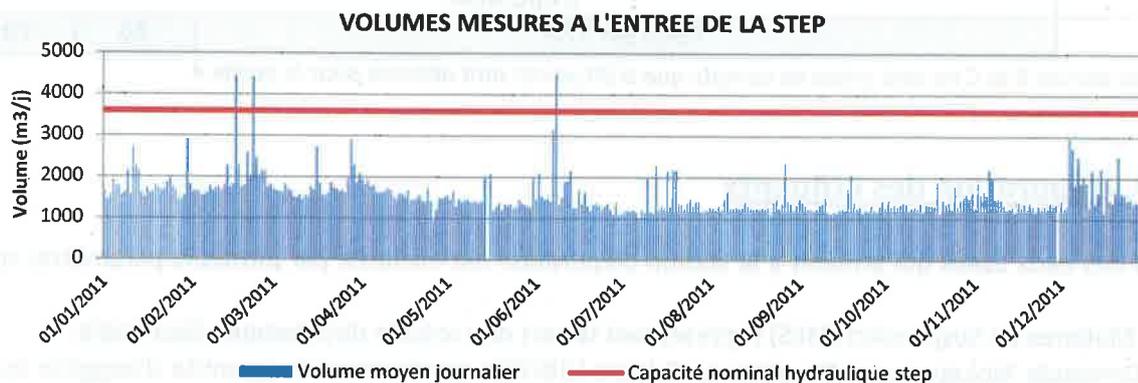
Le rejet s'effectue dans la rivière Tarn classée en zone sensible à l'eutrophisation.

Procédé et équipement de traitement de la station d'épuration :

Procédé :	Boues activées moyenne charge
Prétraitement :	Dégrilleur automatique Dessableur- dégraisseur aéré (Volume : 80 m ³)
Traitement biologique	Bassin d'anoxie (Volume : 580 m ³) Bassin d'aération (Volume : 1120 m ³)
Décantation :	Clarificateur raclé sucé (Volume : 710 m ³)
Traitement des boues :	Déshydratation mécanique à l'aide d'un filtre à bande

II.4.2. Charges entrantes et rendements épuratoires

Charge hydraulique :



La capacité nominale hydraulique de la station d'épuration a été dépassée à trois reprises lors de périodes pluvieuses importantes (plus de 30 mm de pluie sur 2 ou 3 jours) durant l'année

La charge hydraulique moyenne en entrée de la station d'épuration, sur l'année, est de 1575 m³/j et correspond à 10 500 équivalents habitants.

Bilan épuratoire 2011 :

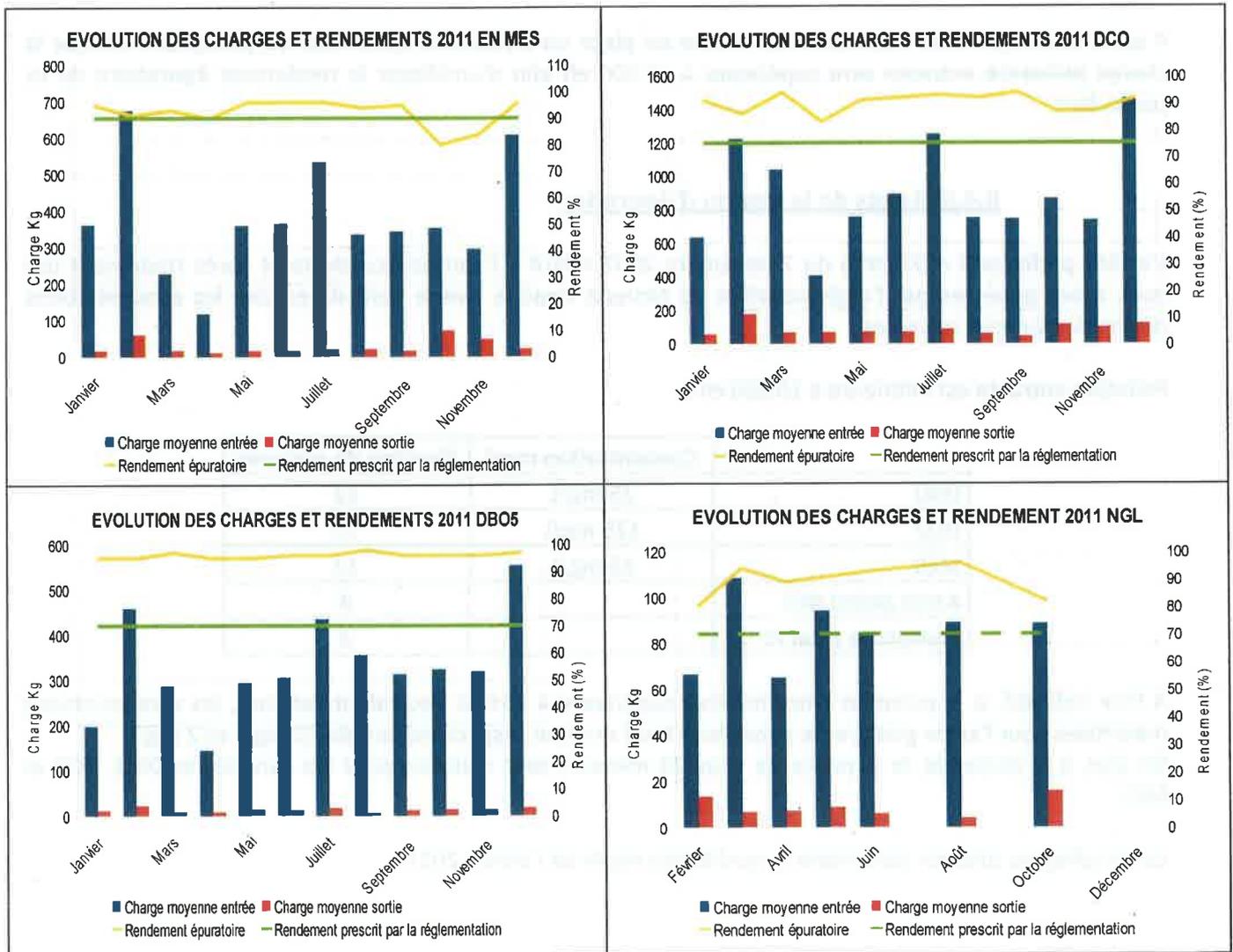
	MES	DCO	DBO5	NG	NK	PT
Pollution moyenne entrante (kg/j)	390,68	911,61	336,72	85,12	85,12	11,02
Pollution moyenne éliminée (kg/j)	362,58	826,52	323,83	76,43	79,52	8,56
Pollution moyenne sortante (kg/j)	28,10	85,09	12,89	8,69	5,60	2,45
Rendement épuratoire moyen (%)	92,81	90,67	96,17	89,79	93,42	77,72
Rendement prescrit par l'arrêté du 22 juin 2007	90%	75%	70%	70%*		80%*

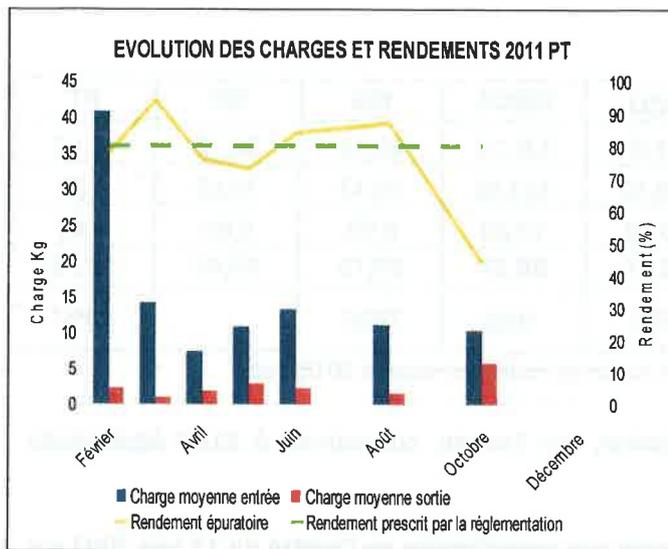
* Les rendements en NGL et PT s'appliqueraient si la pollution entrante était supérieure à 10 000 eh.

La charge de pollution moyenne en entrée de la station, sur l'année, correspond à 6100 équivalents habitants.

Les rendements épuratoires sont globalement conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 sur l'année 2011.

Evolution mensuelle des charges de pollution et des rendements en 2011 :





Les charges de pollution reçues à la station d'épuration sont assez variables d'un mois à l'autre.

Les rendements mensuels sont satisfaisants, seul une baisse du rendement épuratoire en MES a été enregistré en octobre et novembre du fait d'une production de boues insuffisante à cette période.

Il est à noter qu'il sera nécessaire de mettre en place un traitement spécifique du phosphore lorsque la charge polluante entrante sera supérieure à 10 000 eh afin d'améliorer le rendement épuratoire de ce paramètre.

II.4.3. Rejets de la station d'épuration

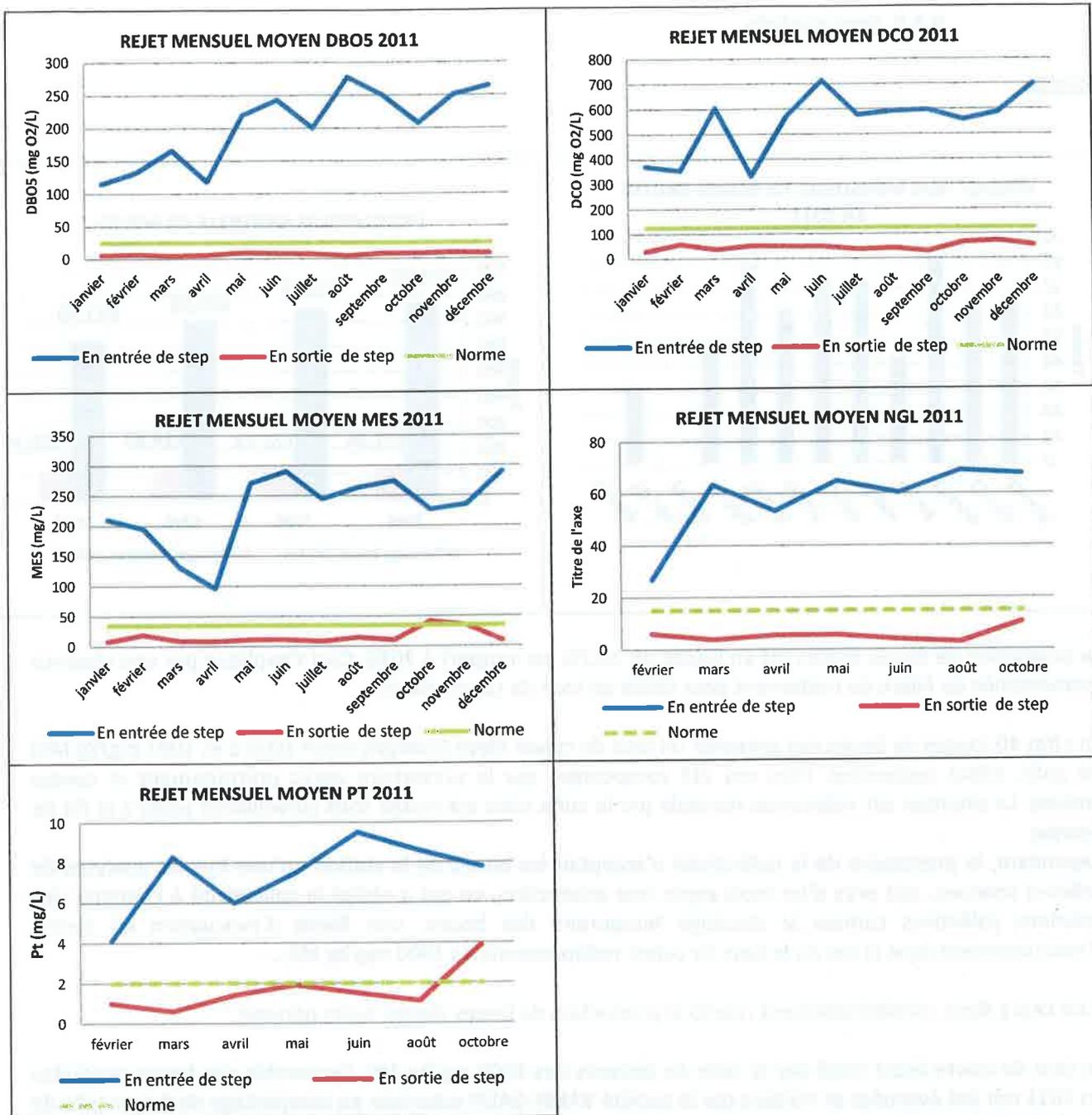
L'arrêté préfectoral n°07-1956 du 7 novembre 2007 relatif à l'autorisation de rejet après traitement des eaux usées générées par l'agglomération de Moissac dans la rivière Tarn détermine les concentrations maximales du rejet suivantes :

Pollution entrante est inférieure à 10 000 eh :

	Concentration maxi	Nombre de mesures
DBO	25 mg/L	12
DCO	125 mg/L	12
MES	35 mg/L	12
Azote global NGL		4
Phosphore total Pt		4

A titre indicatif, si la pollution entrante était supérieure à 10 000 équivalent-habitant, les concentrations maximales pour l'azote global et le phosphore total seraient respectivement de 15 mg/L et 2 mg/L. De plus, à la demande de la police de l'eau 24 mesures sont réalisées pour les paramètres DBO, DCO et MES.

Les graphiques suivants présentent la qualité des rejets de l'année 2011 :

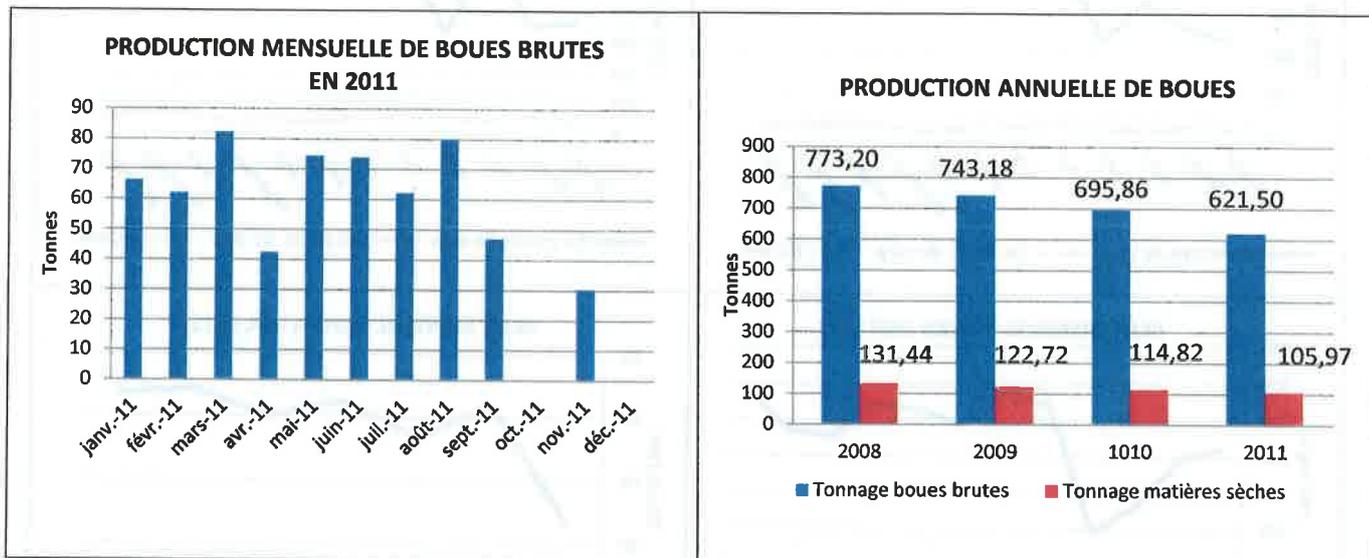


Sur tous les bilans 24h effectués en 2011, seul trois dépassements de la concentration en MES ont été notés les 25, 26 octobre et 23 novembre, période durant laquelle le taux de boues était beaucoup trop important dans les bassins à cause d'une absence momentanée de filière de reprise des boues (cf. paragraphe suivant).

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau est donc de 88%.

II.4.4. Sous produits

Boues :



La production de boues brutes est en baisse de 10.7% par rapport à 2010. Ceci s'explique par une absence momentanée de filière de traitement pour cause de taux de cuivre élevé.

En effet 40 tonnes de boues ont présenté un taux de cuivre élevé (compris entre 1000.6 et 1091 mg/kg MS) fin août, début septembre. Elles ont été compostées par le prestataire après prétraitement et contre analyse. La situation est redevenue normale par la suite mais est restée sous surveillance jusqu'à la fin de l'année

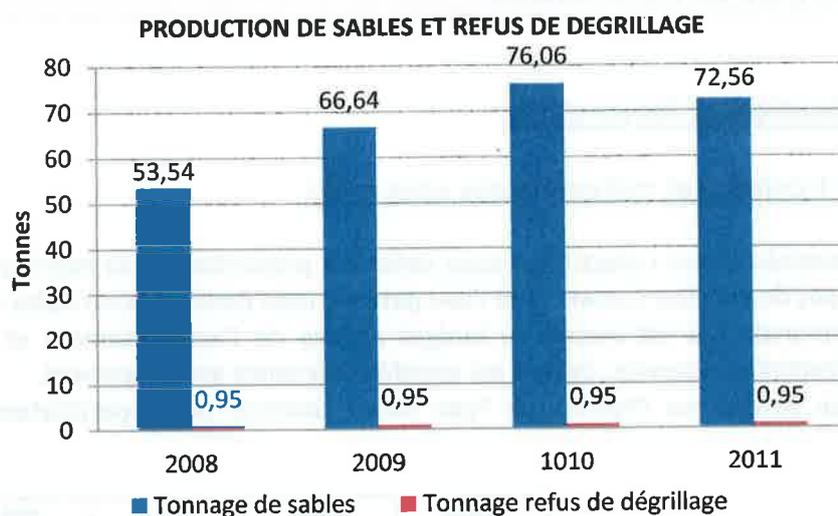
Cependant, le prestataire de la collectivité n'acceptait les boues de la station qu'une fois les analyses de celles-ci connues, soit près d'un mois après leur production, ce qui a obligé la collectivité à chercher des solutions palliatives comme le stockage temporaire des boues, une filière d'évacuation en centre d'enfouissement dans le cas où le taux de cuivre redépasserait les 1000 mg/kg MS,....

Tout ceci a donc considérablement ralenti la production de boues durant cette période.

Le taux de cuivre étant resté par la suite en dessous des 1000 mg/kg MS, l'ensemble des boues produites en 2011 ont été évacuées et traitées par la société VALBE-SAUR autorisée au compostage de boues (site de Ticol à Castelsarrasin).

La siccité moyenne sur l'année 2011 est de 17.05%, soit supérieure à celle de 2010 qui était de 16.50%.

Autres sous-produits :



Le tonnage de refus de dégrillage est constant car il est estimé en fonction du nombre de bacs remplis sur l'année.

Le tonnage de sables est en baisse de 4.6% par rapport à 2010. Ce chiffre est également une estimation réalisée en fonction du nombre de pompage effectué pour évacuer ces déchets et les tonnages mesurés en entrée du centre de stockage de la société DRIMM (autorisé pour cela).

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Tarification et facturation

III.1.1 Collecte et traitement des eaux usées

Le tarif du service assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cubes consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais deux parts variables :

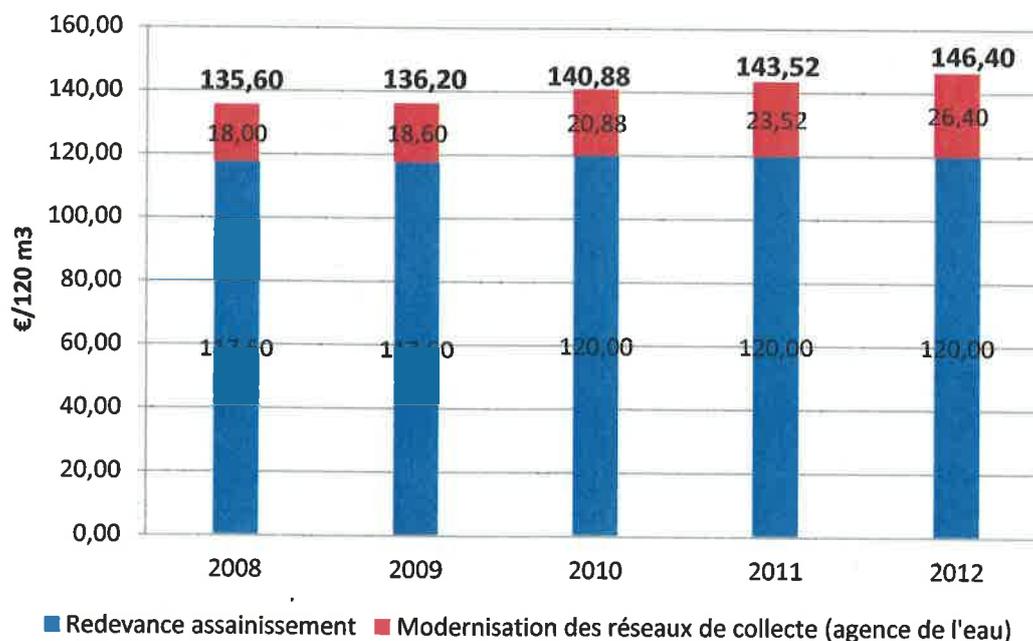
- La part communale qui est versée au budget annexe de l'assainissement et qui permet à la commune d'exploiter le service. Celle-ci est appelée redevance assainissement.
- La redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

	2008	2009	2010	2011	2012
Redevance assainissement	0,98	0,98	1	1	1
Modernisation des réseaux de collecte	0,150	0,155	0,174	0,196	0,220
Total unitaire (€/m³)	1,13	1,135	1,174	1,196	1,22
Variation par rapport à l'année précédente		0,44%	3,44%	1,87%	2,01%

Le montant de la redevance assainissement en 2011 est le même que celui de 2010, et a été fixé par la délibération n°7 du 10 décembre 2009.

Le montant global du mètre cube assujetti a, quant à lui, augmenté de 2 % cette année du fait de l'augmentation de la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'assainissement des eaux usées est de 143.52 € au 1er janvier 2011 et de 146.40 € au 1er janvier 2012 comme le montre le graphique suivant.



III.1.2. Branchement et Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

La participation aux frais de raccordement à l'égout a évolué en cours d'année comme suit :

	Tarifs fixés par la délibération n°4 du 29 février 2008 en vigueur jusqu'au 30/09/2011	Tarifs fixés par la délibération n°18 du 15 septembre 2011 en vigueur à compter du 01/10/2011
Bâtiment à usage d'habitation et annexes neuve (par m ² de SHON)	11.00	13.00
Locaux d'activité industrielle, artisanale, bureaux et entrepôts (par m ² de SHON)	1.85 plafonné à 2000.00	2.00
Locaux commerciaux (par m ² de SHON)	1.85	2.00
Hébergement hôtelier (par m ² de SHON)	-	5.00
Bâtiment agricole ou forestier (par m ² de SHON)	-	2.00

La participation aux frais de branchement est fixée par la délibération n°17 du 15 septembre 2011 à 800€.

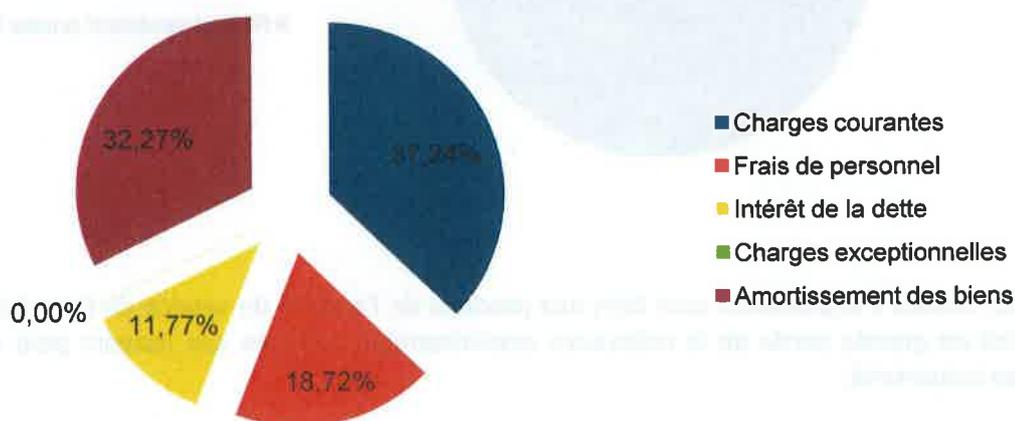
III.2. Réalisations budgétaires 2011

III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2011 respectivement à 509 848.26 et 538 923.40 euros, établissant de ce fait un excédent de 29 075.14 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011



Les dépenses se répartissent comme suit :

	2010	2011
Charges courantes	215 964,06	189 857,88
Frais de personnel	103 447,08	95 437,99
Intérêt de la dette	56 055,96	60 000,23
Charges exceptionnelles	4 703,00	0,00
Dépenses réelles d'exploitation	380 170,10	345 296,10
Amortissement des biens	103 342,69	164 552,16
Dépenses d'ordre	103 342,69	164 552,16
Total dépenses de fonctionnement	483 512,79	509 848,26

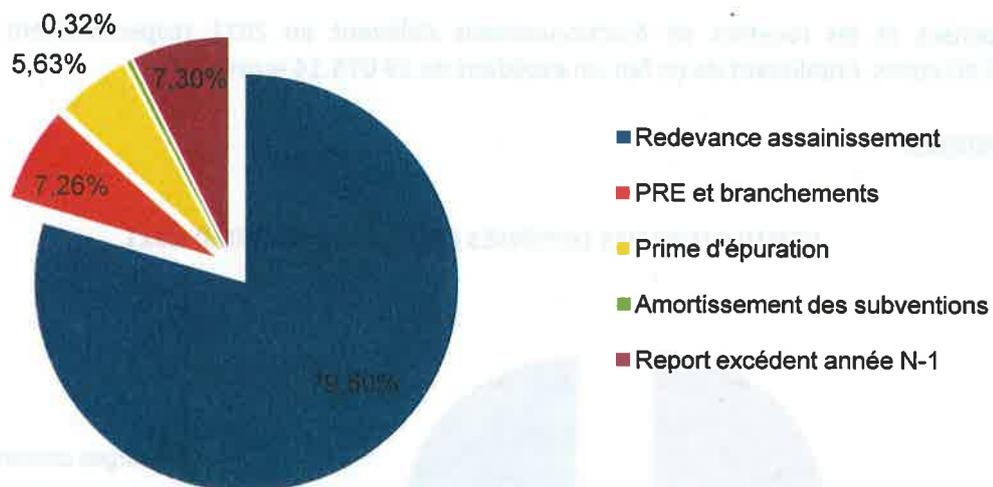
Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de près de 5.5 % par rapport à 2010, du fait de la forte hausse (+59.2%) de l'amortissement des biens.

Les dépenses réelles d'exploitation ont, quant à elles, diminuées de 9.1 %. Cela s'explique, en partie, par la diminution des charges courantes due à la baisse de production de boues.

Les frais de personnel baissent de 7.7 % du fait du non report des frais de personnel affecté par la commune au service de l'assainissement.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'assainissement. Elles proviennent en grande partie de la redevance assainissement facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2010	2011
Redevance assainissement	419 331,21	428 424,02
PRE et branchements	98 924,95	39 112,42
Prime d'épuration	33 307,00	30 319,00
Recettes réelles d'exploitation	551 563,16	497 855,44
Amortissement des subventions	1 720,00	1 720,00
Recettes d'ordre	1 720,00	1 720,00
Report excédent année N-1	23 334,05	39 347,96
Total recettes de fonctionnement	576 617,21	538 923,40

La redevance assainissement progresse de près de 2.2 % entre 2010 et 2011 du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés.

Les recettes relatives à la participation au rejet à l'égout (PRE) sont en nette diminution (-60 %). En effet, le nombre de nouveaux branchements en 2010 avait été exceptionnellement élevé.

La prime pour épuration versée par l'agence de l'eau baisse de près de 9% par rapport à 2010.

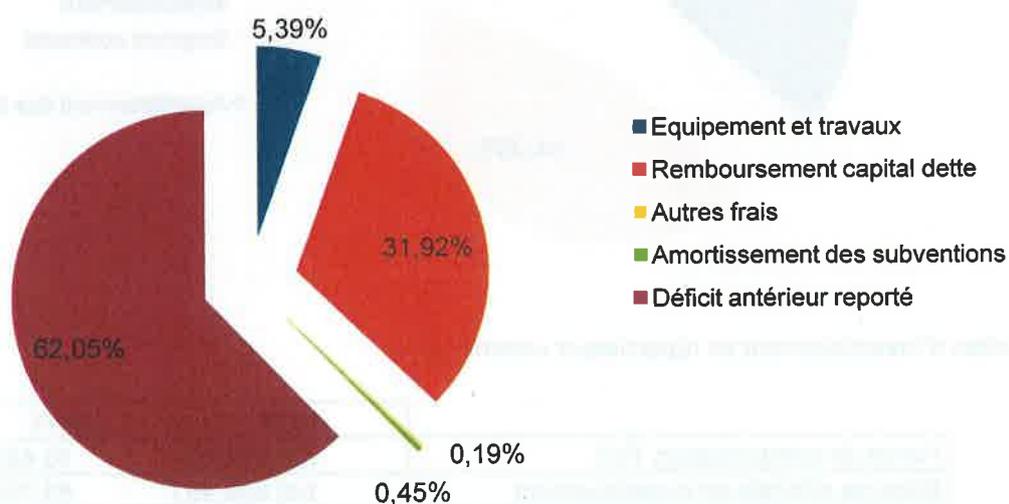
Par conséquent, les recettes ont globalement diminué de 6.5% par rapport à 2010.

III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2011 respectivement à 386 306.88 et 453 731.41 euros, établissant de ce fait un excédent de 67 424.53 euros.

Les dépenses :

VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011



Les dépenses d'investissement, en 2011, proviennent en grande partie du report du déficit de l'année 2010.

	2010	2011
Equipement et travaux	679 202,58	20 819,75
Remboursement capital dette	113 220,10	123 297,00
Autres frais		750,00
Dépenses réelles	792 422,68	144 866,75
Amortissement des subventions	1 720,00	1 720,00
Dépenses d'ordre	1 720,00	1 720,00
Déficit antérieur reporté	355 150,56	239 720,13
Total dépenses d'investissement	1 149 293,24	386 306,88

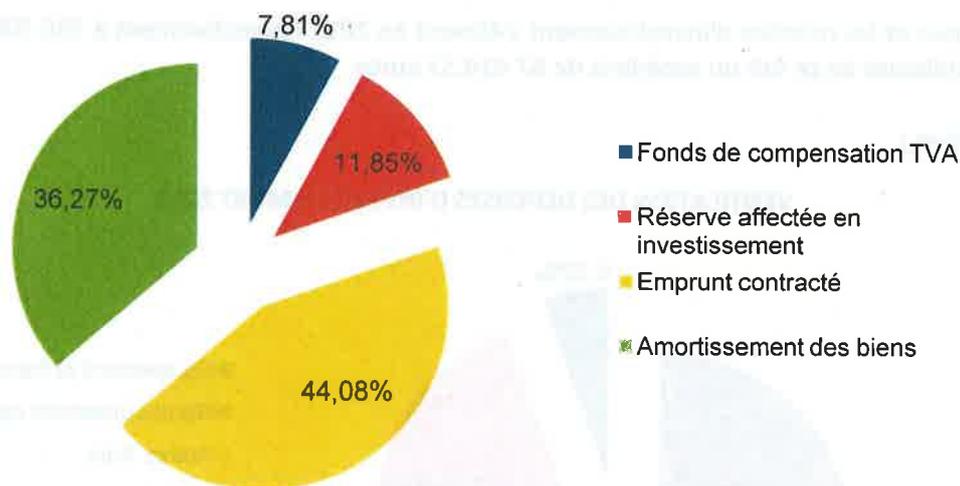
Globalement les dépenses d'investissement ont très fortement diminué (-66.4%) par rapport à 2010. Cela s'explique par la baisse de près de 97% des investissements pour les équipements et travaux.

Le remboursement du capital de la dette augmente de 8.9% du fait de l'augmentation de la dette d'année en année.

Le déficit antérieur reporté est en baisse de 32.5 % par rapport à 2010.

Les recettes :

VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2011



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2010	2011
Fonds de compensation TVA	135 235,52	35 422,79
Réserve affectée en investissement	140 994,90	53 756,46
Emprunt contracté	530 000,00	200 000,00
Recettes réelles	806 230,42	289 179,25
Amortissement des biens	103 342,69	164 552,16
Recettes d'ordre	103 342,69	164 552,16
Total recettes d'investissement	909 573,11	453 731,41

Globalement les recettes diminuent de 50% par rapport à 2010 du fait notamment de la baisse des emprunts (-62%).

III.3. Perspective d'investissement à compter de 2012

Le réseau d'assainissement

- 2012 : Fiabilisation des mesures réalisées au DO de St Martin (7 000€)
Travaux sur réseau (20 000€)
- 2013-2015 : Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière
Travaux sur réseau
Création d'un bassin d'orage à St Martin si nécessaire
Etude et aménagement pluvial au Brésidou
Extension du réseau chemin du Vignoble

La station d'épuration

- 2012 : Construction du bureau et des vestiaires (100 000€)
Construction quai benne pour décantation sable (5 000€)
Renouvellement pompe (10 000€)
- 2013-2015 : Réfection du sol (partie traitement des boues)
Renouvellement de matériels

III.4. L'état de la dette

L'encours de la dette au 21 décembre 2011 s'élève à 1 448 264.87 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

La durée d'extinction de la dette :

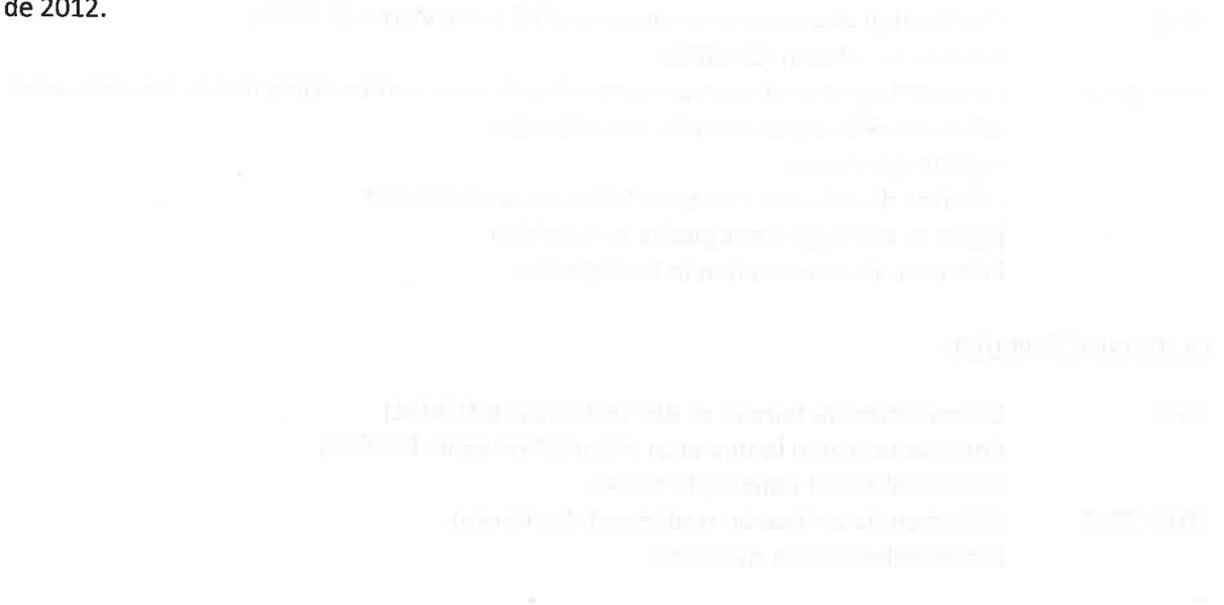
Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE



1.2.2.2. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette est en constante augmentation depuis 2008. Cependant, la simulation réalisée pour les années 2012 à 2014 montre que cette durée d'extinction devrait amorcer une diminution à partir de 2012.



Durée d'extinction de la dette

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de la durée d'extinction de la dette sur la période 2008-2014. On observe une tendance à la hausse constante de 2008 à 2011, passant de 10,5 à 13,5 ans. À partir de 2012, la durée d'extinction diminue, revenant à 10,5 ans en 2014. Cette diminution est due à la simulation réalisée pour les années 2012 à 2014.

1.2.2.3. Impact de la dette



ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette

Annexe 2 : Rapport de l'Agence de l'eau



Etat de l'endettement par exercice
ASSAINISSEMENT

Date 10/05/2012

Page 1

Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2011	177 041,90	115 955,03	61 086,87	0,00	1 448 264,87
2012	180 586,46	123 871,47	56 714,99	0,00	1 324 393,40
2013	185 119,93	132 533,11	52 586,82	0,00	1 191 860,29
2014	172 718,10	125 321,21	47 396,89	0,00	1 066 539,08
2015	158 327,13	115 627,28	42 699,85	0,00	950 911,80
2016	158 327,13	111 721,73	46 605,40	0,00	839 190,07
2017	108 606,91	74 366,52	34 240,39	0,00	764 823,55
2018	108 606,91	77 435,17	31 171,74	0,00	687 388,38
2019	108 606,91	80 633,55	27 973,36	0,00	606 754,83
2020	108 606,91	83 967,28	24 639,63	0,00	522 787,55
2021	102 898,40	81 733,79	21 164,61	0,00	441 053,76

Etat de l'endettement par exercice
ASSAINISSEMENT

Date **19/06/2012**

Page **1**

Nature **Emprunt**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2010	152 661,98	96 782,27	55 879,71	0,00	1 364 219,90
2011	177 041,90	115 955,03	61 086,87	0,00	1 448 264,87
2012	180 586,46	123 871,47	56 714,99	0,00	1 324 393,40
2013	185 119,93	132 533,11	52 586,82	0,00	1 191 860,29
2014	172 718,10	125 321,21	47 396,89	0,00	1 066 539,08



Edition 2012 - Chiffres 2011

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



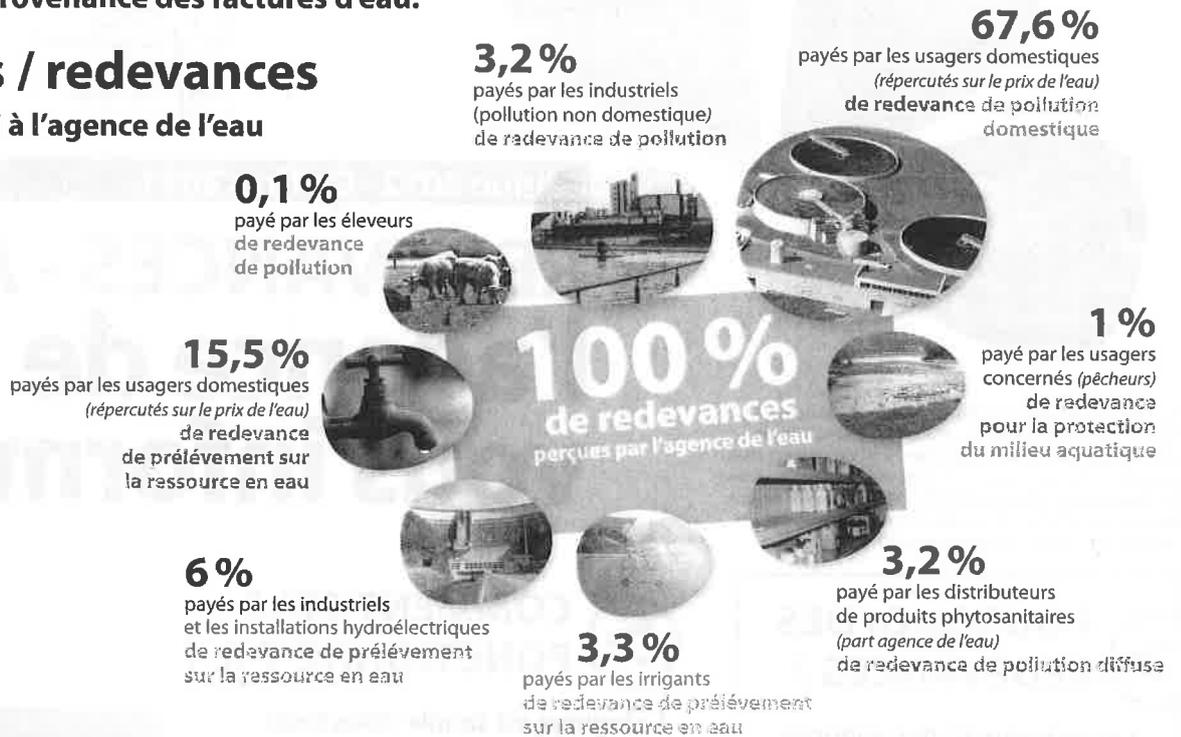
COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 214 millions d'euros dont 178 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2011 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2011 ?





Exemples d'actions aidées en 2011 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 64 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 12 supérieures à 2 000 équivalent habitants.
- Montée en puissance des travaux consacrés à la reconquête du bon état des eaux (objectif 2015) avec 147 opérations pour un montant d'aide de 19 M€.
- 2070 réhabilitations d'assainissements individuels dans des zones à enjeux sanitaires et environnementaux.

Pour préserver les ressources en eau potable

- Détermination des aires d'alimentation des 66 captages prioritaires (objectif 2015) du bassin Adour-Garonne et financement d'actions pour la reconquête de la qualité sur 50% de ces captages.
- 5453 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales et 7693 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 6700 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 18 400 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 22 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71% du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 61 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

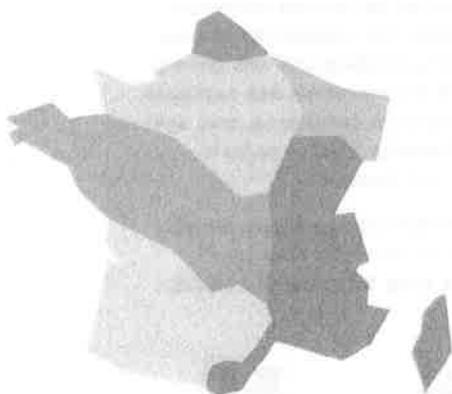
- A l'international, 40 opérations engagées dans 14 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 383 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 3 M€ pour la mise à disposition de plus de 55 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage, pour un montant prévisionnel maximum de 3,4 M€.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural :

sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour,
ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.

